



Programme national de protection sociale

700 000 ménages bénéficieront des transferts monétaires

Au Togo, la protection sociale et l'accompagnement des plus vulnérables ne sont plus une promesse, mais une réalité. En témoigne le lancement officiel, ce jeudi 18 décembre à Lomé, du Programme national de protection sociale, dont ...



PAGE 4



Vème République

Vers l'opérationnalisation accélérée et cohérente des autres institutions

► Le Togo adopte une loi de finances rectificative pour 2025

Le mercredi 17 décembre 2025, le président du Conseil Faure Gnassingbé a présidé le traditionnel Conseil des ministres. Selon le communiqué rendu public à l'issue de cette réunion, le gouvernement est en train d'accélérer ...

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Digitalisation : le ministère du Tourisme entame la modernisation de ses services

La transformation numérique gagne du terrain. Elle s'installe désormais au ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts.

Mardi 16 décembre, le processus a été officiellement lancé à Lomé. La cérémonie s'est tenue en présence du ministre Isaac Tchiakpe et de la ministre chargée de l'Efficacité du service public, Cina Lawson.

Cette initiative s'inscrit dans le Programme de digitalisation des administrations publiques (PDAAP). Elle vise à « moderniser les services internes du ministère dans un délai de quatre semaines ». Le calendrier est serré. L'objectif est assumé.

Les travaux annoncés sont précis. Il s'agit notamment de la « mise en place d'infrastructures sécurisées », de la « digitalisation des processus internes » et de la « valorisation des données ». S'y ajoutent l'adoption « d'outils collaboratifs » et de « solutions open source pour la gestion électronique des documents et du courrier ».

Une équipe interinstitutionnelle de sept acteurs pilote le chantier. Sa mission est de garantir la qualité des services délivrés.

Au-delà de l'administration, l'enjeu est citoyen. Le gouvernement entend faire du numérique « un levier majeur d'amélioration de la performance administrative », pour des démarches plus simples, plus rapides et plus transparentes.



Signature du projet de la Cité ministérielle de Lomé

L'Etat engage un nouveau pôle administratif

L'administration publique amorce une réorganisation majeure. à Lomé, le projet de la Cité ministérielle vient officiellement d'entrer dans sa phase opérationnelle. Ce mercredi 17 décembre ...

PAGE 5

IMPORT - EXPORT

Semaine de la Logistique et de la Supply Chain

3 jours pour penser l'avenir du secteur à Lomé

Réunis du 17 au 19 décembre à Lomé, les acteurs togolais ...

PAGE 4

Adressage Grand Lomé

Le DAGL lance la phase décisive de la modernisation urbaine

Le District autonome du Grand Lomé (DAGL) a présenté, mercredi dernier à Lomé, les résultats des travaux d'actualisation et d'extension de l'adressage du Grand Lomé. Le projet vise à doter l'ensemble des 13 communes du Grand Lomé d'un système d'adresses officiel, fiable et harmonisé, capable de répondre ...



PAGE 11



Echos des bénéficiaires des produits FNFI

La revente de céréales, une bonne affaire pour Moumouni Tairatou à Blitta

Depuis quelque temps, Moumouni Tairatou étale chaque matin ses bassines remplies de maïs, de soja et même de piments. Mais, pour cette mère de deux enfants, rien n'a été facile. Elle vit depuis près d'une vingtaine d'années avec son mari dans un quartier de Blitta. Il y a quelques années, dans l'incapacité de trouver du travail parce que très peu scolarisée, et sans autre moyen de compléter les maigres revenus que son époux tirait de l'agriculture, elle était souvent amenée à aider une amie commerçante pour rentrer avec un peu d'argent. Heureusement qu'en 2015, elle est devenue bénéficiaire du Fonds National de la Finance Inclusive FNFI. Désormais, elle est très connue dans son quartier avec son activité de revente de céréales. Retour sur son histoire.

De nombreuses femmes ayant grandi dans les zones rurales comme Moumouni Tairatou se heurtent à des problèmes d'accessibilité à l'éducation, à la formation et à l'emploi. C'est particulièrement vrai dans les zones rurales, où le secteur agricole est la principale activité. "Dans mon enfance et ma jeunesse, j'aids mam maman à cultiver son champ.", confie Tairatou.

Un jour en 2015, une femme s'est adressée à Tairatou et lui a proposé son aide. Cette femme, Mme ZIBO Laouratou, a invité Tairatou à participer à une séance de sensibilisation sur les produits FNFI.

Rapidement, Moumouni Tairatou fait les démarches et obtient fin 2015 un premier crédit de 30 000 FCFA avec le produit APSEF. Elle a aussitôt investi cette somme pour se lancer dans une Activité Génératrice de Revenus. Elle a commencé à revendre du maïs ainsi que du soja pour générer des revenus supplémentaires. "Ce crédit a changé ma vie. J'ai démarré avec les 30 000 FCFA et petit à petit mon activité a évolué", confie-t-elle.

À mesure que ses revenus augmentaient et avec les prêts successifs obtenus, Moumouni Tairatou a pu essayer de nouvelles choses et a rapidement



Moumouni Tairatou

lancé la revente de agricoles. Depuis quelque piments, d'arachides temps, elle cherche à et d'autres produits acheter ses produits en

plus grandes quantités et surtout à agrandir et refaire la peinture de sa boutique. Aujourd'hui, son activité occupe pratiquement toute la devanture de la maison familiale. Un repas chaud attend toute sa famille tous les soirs, et les frais de scolarité de ses enfants sont régulièrement payés. Elle témoigne : "je suis fière d'avoir développé mon commerce en partant presque de rien. Aujourd'hui mes enfants ne manquent de rien et j'arrive à aider mon mari".

Les crédits obtenus par Tairatou et les séances d'éducation financière suivies étaient tout ce dont elle avait besoin pour démarrer une activité, gagner un revenu décent, lutter contre l'insécurité alimentaire, éduquer ses enfants. Elle est la preuve que l'élimination des barrières à l'inclusion financière des femmes donne naissance à une société plus riche, plus dynamique et plus équitable pour tout un chacun

Ceci est un programme du ministère chargé du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Édité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication : Motchoso Kodolakina
Secrétaire de rédaction : Edy Alley
Responsable web : Carlos Amavor
Comité de rédaction : Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Luc Biova
Rachid Zakari
Responsable administrative, financière et commerciale : AMAH Essognim

Graphiste : Eros Dagoudi
Imprimerie : Direct Print
Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Vème République

Vers l'opérationnalisation accélérée et cohérente des autres institutions

Le mercredi 17 décembre 2025, le président du Conseil Faure Gnassingbé a présidé le traditionnel Conseil des ministres. Selon le communiqué rendu public à l'issue de cette réunion, le gouvernement est en train d'accélérer la mise en œuvre des autres institutions de la Vème République.



Le président du Conseil, Faure Gnassingbé

Àinsi, le Conseil a examiné et adopté le décret portant modalités d'application de l'ordonnance fixant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement des services du Protecteur du citoyen. Ce décret vient préciser et compléter les dispositions de l'ordonnance n° 2025-005 du 30 avril 2025, qui a établi les principes fondamentaux régissant cette institution.

Il constitue ainsi une étape déterminante pour assurer son opérationnalisation effective. Ce texte d'application vise à garantir la pleine effectivité du Protecteur du citoyen en clarifiant ses modalités pratiques de fonctionnement, en structurant ses services de manière cohérente et efficiente, et en dotant l'institution des mécanismes procéduraux nécessaires à l'accomplissement de sa mission. L'objectif est de permettre au protecteur du citoyen d'exercer pleinement son rôle de rempart contre les abus

administratifs et de garant des droits fondamentaux. En effet, le Protecteur du citoyen, créé en remplacement du médiateur de la République, est chargé de veiller au respect des droits et libertés par les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, ainsi que

vie publique et la lutte contre la corruption (Hatic). La Hatic vient en remplacement de la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (Haplucia), et a pour mission de promouvoir la probité et l'exemplarité des responsables publics. Elle reçoit et contrôle les déclarations de situation de patrimoine et d'intérêts, contribuant ainsi à renforcer durablement les mécanismes de bonne gouvernance.

La Haute autorité de régulation de la communication écrite, audiovisuelle et numérique (Harc) Celle-ci succède à la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (Haac), avec des prérogatives considérablement élargies. Elle devient le régulateur unique de la communication écrite, audiovisuelle et numérique, incluant les plateformes en ligne et les réseaux sociaux. La Harc est chargée de garantir l'équilibre entre liberté d'expression, liberté d'opinion et liberté de presse, tout en veillant au respect des règles déontologiques et professionnelles.

Le Conseil économique, social et environnemental (Cese)

Ce dernier vient en remplacement du Conseil économique et social (CES). Le CES est une assemblée consultative dont la mission principale est de formuler des avis sur les projets de lois, d'ordonnances et de décrets, ainsi que les propositions de lois soumis à son examen par le gouvernement, l'Assemblée nationale ou le Sénat.

L'élargissement de ses compétences au domaine environnemental, traduit une volonté d'adapter l'institution aux enjeux contemporains de gouvernance durable et inclusive, tout en préservant les missions économiques et sociales antérieures.

Edem Dadzie

La Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH)

Elle voit ses missions réaménagées et élargies autour de quatre axes principaux : la promotion et la protection des droits de l'Homme, la protection des défenseurs des droits de l'Homme, la contribution à l'action humanitaire au niveau national et international, et la prévention de la torture.

La Haute autorité pour la transparence, l'intégrité de la

Assemblée nationale

Volonté réaffirmée de consolider les partenariats bilatéraux

Le mercredi 17 décembre 2025, le président de l'Assemblée nationale, le professeur Komi Selom Klassou, a accordé des audiences à deux personnalités au palais de la représentation nationale.

Ils'est d'abord entretenu avec Salih Al-Konui Kanduweesh Mohammed, ambassadeur de Libye au Togo, avant d'échanger avec Hamid Mechino, chargé d'affaires de l'ambassade du Maroc au Togo. Lors de la première audience, Salih Al-Konui Kanduweesh Mohammed, a rappelé les priorités de la Libye en matière de

coopération bilatérale avec le Togo.

« Nous avons échangé sur des questions bilatérales entre la Libye et le Togo et évoqué les perspectives de collaboration future entre l'Assemblée nationale togolaise et celle de la Libye. Nous avons également salué le rôle du Togo dans ses efforts de médiation et de promotion de

la paix à travers l'Afrique », a déclaré le diplomate libyen. De son côté, Hamid Mechino a indiqué avoir effectué une visite de courtoisie au président de l'Assemblée nationale. Il a affirmé que la rencontre s'inscrit dans le cadre du renforcement des efforts de l'ambassade pour développer les relations bilatérales avec le Togo.

« Entre le Maroc et le Togo, les relations politiques sont excellentes et la coopération s'étend à tous les niveaux. Cette rencontre a été l'occasion pour l'ambassade

Biodiversité marine

Le Togo s'achemine vers la ratification de l'Accord BBNJ

Lors du Conseil des ministres du mercredi 17 décembre 2025, le gouvernement togolais a examiné et adopté le projet de loi de ratification de l'Accord BBNJ.



La biodiversité marine (Image trouvée en ligne le 18/12/2025)

l'accord porte sur la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. La BBNJ a été adoptée le 20 septembre 2023 à New York. Élaboré dans un contexte de pressions croissantes sur le milieu marin, liées aux rejets industriels, au trafic maritime et à l'exploitation des ressources par les grandes puissances et les multinationales, l'Accord BBNJ consacre une approche prudente et coopérative.

Il vise à assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en haute mer, par la mise en œuvre effective des dispositions pertinentes de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et le renforcement de la coopération et de la coordination internationales.

S'inscrivant dans la continuité de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, l'accord fournit un cadre

juridique pour toutes les activités menées dans les océans et les mers. Sa ratification permettra au Togo de bénéficier des mécanismes de financement, notamment, le Fonds pour l'environnement mondial (Fem), en vue de soutenir les efforts de conservation et de lutter contre la pollution marine.

Elle contribuera également à la gouvernance mondiale des océans, en instituant des aires marines protégées, en garantissant un accès équitable aux ressources génétiques marines et en imposant des évaluations d'impact environnemental pour les activités en haute mer.

Comme la pratique républicaine l'exige, le texte sera envoyé à l'Assemblée nationale pour être étudié en Commission par les députés. Il sera ensuite examiné et adopté en plénière si ces derniers le jugent pertinent. Il est aussi possible que le Sénat intervienne.

E. Dadzie



Le professeur Komi Selom Klassou (Crédit photo : Assemblée nationale)

que je représente de renouer le contact avec l'Assemblée nationale togolaise, en particulier avec le nouveau

bureau et la nouvelle autorité. Son Excellence monsieur le président de l'Assemblée nationale, afin d'explorer les moyens de collaborer et de renforcer les liens entre les deux institutions législatives », a-t-il affirmé.

À travers ces audiences, l'Assemblée nationale réaffirme sa volonté de consolider les partenariats bilatéraux et de promouvoir une diplomatie parlementaire active, ouverte et tournée vers la coopération durable.

La rédaction

Programme national de protection sociale

700 000 ménages bénéficieront des transferts monétaires

Au Togo, la protection sociale et l'accompagnement des plus vulnérables ne sont plus une promesse, mais une réalité. En témoigne le lancement officiel, ce jeudi 18 décembre à Lomé, du Programme national de protection sociale, dont la composante 1 est le transfert monétaire à 700 000 ménages vulnérables.

Placée sous le haut patronage du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, la cérémonie a été officiellement lancée par Sandra Ablamba Johnson, secrétaire générale de la présidence du Conseil.

Fort de l'importance que revêt l'initiative dans la politique sociale du gouvernement, la cérémonie du lancement a mobilisé plusieurs personnalités. Au nombre de ces dernières, des membres du gouvernement, des autorités administratives, religieuses, communales et traditionnelles, venus célébrer ce projet d'inclusion sociale et financière.

Avec l'objectif de soulager les plus vulnérables dans l'immédiat, de protéger le capital humain et de renforcer la cohésion sociale, le programme national de protection sociale est financé par la Banque mondiale. Dans sa composante 1, il permettra d'envoyer à chaque ménage une somme de 25 000 FCFA. Quant aux transferts qui seront accessibles via les

services mobile money (Mix by Yas et Flooz), ils permettront de toucher, sur l'ensemble du territoire national, 700 000 ménages.

Un engagement réitéré

Lançant la cérémonie au nom du président du Conseil, le Dr Sandra Ablamba Johnson, secrétaire générale de la présidence du Conseil, n'a pas manqué de revenir sur l'engagement du gouvernement.

« Le Togo est résolument engagé, sous l'impulsion du président du Conseil, SEM Faure Essozimna Gnassingbé, à promouvoir le développement inclusif et durable », a-t-elle mentionné. Ainsi porté par cet engagement, celui de promouvoir le développement inclusif, le gouvernement ne cesse de multiplier les initiatives pour améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base. En témoigne le lancement du programme national de protection sociale.

Un programme à trois composantes

Le Programme national de protection sociale est structuré en trois (3) grandes composantes. La première, dont le lancement est intervenu jeudi, est en lien avec les transferts monétaires qui seront effectués à plus de 700 000

ménages.

« C'est un vaste programme qui couvre toute l'étendue du territoire. Et ce sont des Togolais et Togolaises qui vont être identifiés de façon objective et être accompagnés », a mentionné Mazalo Katanga, directrice

La troisième composante est relative à l'autonomisation économique des femmes.

« Oui, on va donner une attention particulière à l'accompagnement des femmes pour la réalisation des activités génératrices de revenu (AGR). On va travailler

s'inscrit dans l'amélioration continue des conditions de vie des concitoyens et de la volonté du gouvernement de renforcer le système social.

Ce faisant, elle n'a pas manqué d'inviter les partenaires à continuer d'appuyer les



là-dessus, on va former et on va donner les moyens pour la réalisation de ces AGR », a rassuré Mme Katanga. Maintenir le cap des engagements sociaux Selon Zouréhatou Kassah-Traoré, gouverneure du district autonome du Grand Lomé, le Programme national de protection sociale

initiatives du gouvernement. « Je souhaiterais inviter les acteurs de développement, en l'occurrence la Banque mondiale, à apporter leur attachement au programme du gouvernement destiné à lutter durablement contre la pauvreté extrême. »

Caleb Akponou

Semaine de la Logistique et de la Supply Chain

3 jours pour penser l'avenir du secteur à Lomé

Réunis du 17 au 19 décembre à Lomé, les acteurs togolais et régionaux de la logistique et de la supply chain se retrouvent pour échanger sur les enjeux de digitalisation, de performance et de durabilité. Portée par l'Association Togolaise de la Logistique, cette rencontre marque une étape symbolique pour un secteur en mutation, au moment où le Togo ambitionne de renforcer sa position de hub logistique en Afrique de l'Ouest.

La Semaine de la Logistique coïncide avec les dix ans d'existence de l'ATLOG. Cette rencontre réunit des opérateurs portuaires et aéroportuaires, des entreprises de transport, des logisticiens, des experts, des universitaires, des investisseurs ainsi que de jeunes professionnels du secteur.

Elle est placée sous le thème « Une logistique



dématerielisée, intégrée et durable au port de Lomé : état des lieux et perspectives ». L'initiative est née des recommandations issues de la première édition de la Nuit des Logisticiens, organisée en décembre 2024.

« L'année dernière, nous avons tenu la première édition de la Nuit des Logisticiens, le 20 décembre 2024. Les recommandations

issues de cette rencontre ont fortement porté l'idée de mettre en place un cadre beaucoup plus large. C'est ce qui nous a conduits à lancer la Semaine de la Logistique. Pendant trois jours, nous aurons plusieurs panels autour de la logistique dématérialisée, intégrée et durable, avec la participation des professionnels, des institutions, des universitaires, des étudiants

et des jeunes diplômés », a expliqué Kwami Dzidula Nyazozo, président de l'ATLOG.

La Semaine de la Logistique et de la Supply Chain se déroule selon un programme structuré en trois journées thématiques. La première journée a été marquée par une conférence inaugurale intitulée « Construire une supply chain compétitive et résiliente : quels leviers pour renforcer la place du Togo dans la région ? ». Cette journée a été consacrée à la digitalisation et à la gouvernance logistique, avec un accent particulier sur la dématérialisation des procédures, la modernisation des services douaniers et l'amélioration de la transparence.

La deuxième journée portera sur la performance logistique,

la connectivité régionale et la durabilité. Des visites sont prévues au Port de Lomé ainsi qu'à la Plateforme industrielle d'Adétikopé, incluant le port sec et l'entreprise Star Garment.

La troisième journée sera dédiée à la jeunesse et à la formation, un axe central pour l'ATLOG. Des conférences métiers et rencontres professionnelles sont prévues.

L'événement bénéficie également du soutien du Port Autonome de Lomé et de la Plateforme Industrielle d'Adétikopé. La SLSC 2025 s'achève par la deuxième édition de la Nuit des Logisticiens, après une première expérience organisée en décembre 2024.

TM

Conseil des ministres

Le Togo adopte une loi de finances rectificative pour 2025

Le cadre budgétaire du Togo s'ajuste. Réunis le 17 décembre 2025, le Conseil des ministres a revu les équilibres financiers de l'État en adoptant une loi de finances rectificative.

Au titre des projets de loi, le gouvernement a « examiné et adopté le projet de loi de finances rectificative, exercice 2025 ». Cette révision intervient dans un environnement sous tension. Le texte le précise sans détour : il s'inscrit dans « un contexte international et national marqué par des incertitudes persistantes ». Face à ces contraintes, l'exécutif a jugé nécessaire d'actualiser les prévisions initiales afin de « garantir la sincérité et la transparence dans la gestion des finances publiques ».

Les recettes budgétaires



sont ainsi revues à la baisse. Elles s'établissent désormais à « mille quatre cent soixante-douze (1.472) milliards de francs CFA ». Cela représente une diminution de « un pour cent (1%) » par rapport à la loi de finances initiale. Cette évolution résulte, selon le document, de « réajustements de certaines prévisions initiales ».

Du côté des dépenses, la trajectoire est différente.

Elles connaissent une progression notable. Les charges de l'État sont portées à « mille sept cent dix-sept virgule un (1.717,1) milliards de francs CFA », soit une hausse de « deux virgule trois pour cent (2,3%) ». Une augmentation qui traduit la prise en compte de nouvelles priorités et d'engagements jugés indispensables.

Au final, le budget rectifié

affiche un équilibre global de « deux mille quatre cent trente-six (2.436) milliards de francs CFA ». Ce niveau correspond à une progression de « un virgule six pour cent (1,6%) » par rapport aux prévisions initiales. Il en découle un déficit budgétaire de « deux cent quarante-cinq

entièrement financé par le solde positif de la trésorerie ». Un choix qui vise à préserver la stabilité financière tout en maintenant l'action publique.

Avec cette loi de finances rectificative, l'exécutif ajuste sa boussole



Conseil des ministres, de ce mercredi 17 décembre

virgule un (245,1) milliards de francs CFA ». Ce déficit, précise le

gouvernement, sera « budgétaire. Une réponse pragmatique à une année 2025 sous contraintes.

E. A

Signature du projet de la Cité ministérielle de Lomé

L'État engage un nouveau pôle administratif

L'administration publique amorce une réorganisation majeure. à Lomé, le projet de la Cité ministérielle vient officiellement d'entrer dans sa phase opérationnelle. Ce mercredi 17 décembre, l'État a donné le coup d'envoi d'un projet longtemps mûri : la construction de la Cité ministérielle, appelée à transformer durablement le visage et le fonctionnement des services publics.

a invité l'assistance à « rendre un grand hommage, un hommage mérité à son Excellence, M. Faure Essozimna Gnassingbé, président du Conseil, dont la vision a permis de concevoir ce bijou qui est le projet de construction de la cité administrative ». Pour lui, « les œuvres ne naissent

sur un bail à construction conclu avec le groupe PFO et la société de projet Sococim. Les financements sont désormais effectifs. Le ministre a salué « l'engagement des banques partenaires », estimant que leur soutien reflète « la solidité du projet et l'attractivité économique de notre pays ».

La signature de cet accord avec l'État vise à garantir un cadre juridique sécurisé. Elle traduit, selon les autorités, « notre volonté d'assurer un cadre sécurisé et transparent à cet investissement stratégique ».

Au-delà de l'aspect infrastructurel, la Cité ministérielle porte une ambition sociale et fonctionnelle. Elle doit améliorer les conditions de travail des agents publics. Pensée comme un ensemble intégré, elle est destinée à accueillir plusieurs ministères et plus de 4 000 agents publics, dans un cadre à la fois fonctionnel, lisible et durable.

« Nous saluons vivement la construction de ce bijou qui va accueillir beaucoup de fonctionnaires et qui va permettre à nos agents de pouvoir travailler dans les meilleures conditions

possibles », a souligné le ministre. Le projet développe environ 90 000 m² de bureaux, complétés par « plus de 900 places de stationnement », afin de répondre aux exigences opérationnelles de l'État et d'offrir des conditions d'accès et

occupent chacun deux étages. Les bureaux, modulables, peuvent évoluer selon les besoins. Par ailleurs, la Cité s'inscrit dans une démarche environnementale avec un objectif de certification EDGE, intégrant efficacité énergétique et bien-être



Maquette de la cité ministérielle

de travail optimales. La Cité est conçue comme une véritable « citadelle administrative », organisée autour d'un vaste jardin intérieur et composée de « 18 bâtiments contenus dans une enceinte unifiée ».

L'architecture repose sur une alternance maîtrisée entre 8 tours et 10 bâtiments bas. Les tours, réparties en

quatre types, notamment « R+7, R+10 et R+12 » se distinguent par leur hauteur et leur traitement architectural, tandis que les bâtiments de deux à trois niveaux assurent une échelle plus humaine.

Les cabinets ministériels

des usagers. L'administration nourrit désormais une attente précise. Voir les travaux démarrer et s'achever dans les délais. « Le souhait de l'administration, c'est de voir effectivement les banques continuer par soutenir l'État dans la réalisation de projets futurs », a précisé Georges Barcola.

La Cité ministérielle de Lomé s'inscrit ainsi comme un levier central de la modernisation administrative. Un projet structurant, désormais lancé.



Essowé Georges Barcola (g) et Fabrice Tarzaali (d)

Le ministre de l'Économie et des Finances, Essowé Georges Barcola, et l'administrateur du groupe PFO-Sococim, Fabrice Tarzaali, ont procédé, hier après-midi, à la signature de lancement du projet de construction de la Cité ministérielle de Lomé. La cérémonie s'est tenue au ministère des Finances et du Budget, en présence de partenaires institutionnels et bancaires.

Prenant la parole, le ministre a ouvert son intervention par un hommage au président du Conseil. Il

que de grandes visions ». L'acte signé marque « une étape importante dans la réalisation du projet du parc immobilier administratif de Lomé, dénommé Cité ministérielle ».

L'infrastructure vise à répondre aux besoins croissants de l'administration publique, confrontée à l'expansion urbaine de la capitale et à l'exigence d'une meilleure organisation des services de l'État.

Le projet est structuré dans le cadre d'un partenariat public-privé. Il repose

E. A

Agriculture togolaise Des rendements en hausse

Secteur à fort potentiel de développement, l'agriculture togolaise sort lentement mais sûrement des sentiers battus. Cette transformation structurelle qui s'opère grâce à plusieurs initiatives portées par le gouvernement, a pour conséquence, l'accroissement des rendements agricoles. Que ce soit au niveau des produits céréaliers ou de rente, les rendements en disent long sur les efforts engagés.

Àvec une contribution de 40% au Produit intérieur brut (PIB), l'agriculture togolaise emploie plus de 60% de la population active. Fort de l'importance que revêt l'agriculture dans le développement du pays, le secteur fait ces dernières années, l'objet d'une attention particulière.

Si dans un passé récent, ce secteur à fort potentiel, qui contribue à assurer l'autosuffisance alimentaire, peinait malheureusement à accéder au financement bancaire, en raison de la faiblesse des garanties, et de la gestion peu professionnelle, depuis, les données ont changé.

Pour remédier à ce faible intérêt qui plombe le développement du secteur agricole, une mobilisation des institutions financières est engagée depuis pratiquement une décennie. Cette démarche a pour ambition d'amener les institutions financières à faire de l'agriculture un secteur prioritaire à financer, pour accroître sa contribution au développement.

Sous le leadership du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, bien d'autres réformes et programmes ciblés, avec pour ambition de répondre aux besoins urgents de financement, de modernisation et de formation, sont initiés au bénéfice des producteurs.

Pour répondre aux besoins de financement, l'État a créé en 2018 le mécanisme incitatif de financement agricole (Mifa). La même année, les Zones d'aménagement agricole planifiées (ZAAP) ont vu le jour, offrant une

organisation structurée de la production. Ces espaces organisés offrent aux producteurs un cadre favorable, avec un accès facilité à l'eau, aux intrants et aux infrastructures de stockage et de transformation.

Il s'agit de zones qui assurent une meilleure sécurité alimentaire et améliorent les conditions de vie des producteurs. Le gouvernement a un grand objectif, celui de créer sur l'étendue du territoire national 400 Zones d'aménagement agricole planifiées d'ici 2025.

À la fin novembre 2023, 222 Zaap étaient opérationnelles, couvrant 32 230 hectares. Elles se répartissent en deux principales filières : 10 900 hectares dédiés aux produits vivriers et 900 hectares à l'anacarde. Lors de la campagne agricole 2023-2024, 2 176 producteurs, dont 485 femmes, ont exploité ces sites.

Au total, 6 175 hectares ont été aménagés, dont 1 960 hectares pour le maïs, 1 780 pour le soja, 980 pour le riz, 110 pour le sésame et 900 pour l'anacarde. Dans le même élan, le Mifa a mobilisé 1,33 milliard de francs CFA, permettant l'acquisition de 24 tracteurs, 2 400 tonnes de semences de soja et 20 000 litres de biostimulants.

Augmentation des superficies

En 2024, le pays a enregistré 2 462 995 hectares de superficies cultivées, contre 2 195 038 hectares en 2020. Cette progression de 12,21 % témoigne d'un dynamisme soutenu et d'une politique agricole fiable, marquée par un



Cérémonie de réception de 500 tracteurs pour la mécanisation agricole

appui constant de l'État et des investissements massifs à hauteur de plusieurs milliards de francs CFA.

Sur le terrain, la différence est palpable. Les tracteurs sillonnent désormais les plaines autrefois cultivées à la houe, les semences améliorées garantissent des rendements plus élevés et les jeunes s'intéressent à nouveau à la terre.

Les coopératives agricoles, mieux structurées, deviennent des acteurs économiques à part entière, capables de négocier, d'exporter et de contribuer à la croissance nationale.

On note comme conséquence positive l'accroissement des rendements agricoles entre 2020 et 2025 de 11 %, 7 %, 17 %, 32 %, respectivement pour les filières maïs, riz, manioc et soja.

Dans les détails, la production du maïs qui a connu, entre 2021 et 2023, une augmentation d'environ 14 %, est passée de 929 000 tonnes à 1,06 million de tonnes pour

s'établir à 1,53 millions de tonnes à la campagne 2024-2025.

La production du riz à quant à elle a connu une augmentation significative d'environ 200 % sur les quinze (15) dernières années. Elle est passée de 60 000 tonnes en 2008 à plus de 186 000 tonnes en 2023.

Le plus grand succès revient à la filière soja. Aujourd'hui, le soja est

l'un des produits agricoles d'exportation les plus prisés et rentables à côté du coton. L'évolution est remarquable. De moins de 25 000 tonnes en 2015, la production nationale est montée à 260 000 tonnes en 2024, soit 210 000 tonnes d'augmentation.

Quant à son exportation, le Togo est devenu l'un des premiers pays au monde. Rien qu'en 2019, les exportations togolaises de soja bio ont plus que doublé, atteignant 42 300 tonnes, ce qui a permis au pays de surpasser la Chine et l'Inde sur les marchés des États-Unis et de l'Union européenne.

Outre les cultures vivrières comme le maïs, le manioc, l'igname et le riz qui connaissent une

progression notable, soutenant la sécurité alimentaire et réduisant la dépendance aux importations, d'autres produits agricoles emboîtent également les pas. C'est notamment le cas des filières de rente, notamment le coton, le café et le cacao, qui profitent d'une meilleure organisation des chaînes de valeur et d'une plus grande attention portée à la qualité.

Au cours de la campagne 2023-2024, les exportations ont atteint 2 618 tonnes pour le café et 11 182 tonnes pour le cacao. En 2024-2025, elles sont passées à 4 400 et 24 000 tonnes, soit une progression de près de 50 % dans les deux filières.

Aussi, l'accès à la ressource financière étant nécessaire à la hausse de la production, une somme de 9,8 milliards de francs CFA a été octroyée pour le financement de 176 000 producteurs, révèlent les autorités en charge du secteur.

Une embellie nécessaire pour l'autosuffisance
La progression des chiffres dans le secteur

agricole reflète la vision d'un Togo qui entend bâtir son autosuffisance alimentaire tout en stimulant la création de richesse et d'emplois. L'augmentation des superficies illustre la confiance renouvelée des producteurs, soutenus par les pouvoirs publics, qui croient de plus en plus en la terre.

Aujourd'hui, les marchés locaux s'approvisionnent plus aisément, les exportations agricoles progressent et les revenus des ménages ruraux s'améliorent. L'impact social est tangible, davantage de familles vivent désormais dignement des retombées de leur travail.

Les 2 462 995 hectares emblavés sont l'ambition d'un pays et de ses fils qui croient en leur potentiel. Saison après saison, le champ agricole devient le lieu où se forge le développement.

Miser sur le capital humain

technique et la formation professionnelle comptent environ 75 300 apprenants pour l'année 2024-2025, répartis dans différentes filières. En août 2025, 400 jeunes ont participé au bootcamp Agribusiness de Kpélè, une initiative visant à renforcer leurs compétences pratiques en agriculture, élevage, pisciculture et aviculture.

Au-delà des cultures, l'élevage bénéficie d'une attention accrue. Dix sites ont été identifiés pour la création de zones d'aménagement à la production bovine (ZAPB), couvrant 4 250 hectares sur les 5 000 prévus.

La campagne agricole de 2021 a marqué une nette progression de la production animale : 30,6 millions de têtes de volailles (+8 %), 5 millions de caprins (+8 %), 1,8 million d'ovins (+6 %), 473 582 bovins (+2 %) et 1,1 million de porcins (+2 %). Cette amélioration est le fruit de campagnes de vaccination particulièrement

agricole togolais porté par des réformes structurelles, poursuit sa mue. Les champs sont plus fertiles, les rendements agricoles sont en pleine ascension et le pays s'impose

employée par le secteur agricole. L'essor des rendements contribue à augmenter le pouvoir d'achat des producteurs et à dynamiser les exportations.

faible productivité pour assurer l'autosuffisance alimentaire et aux difficultés d'accès au financement qui toujours inférieur à 7%. A ces difficultés s'ajoutent la concurrence



Travaux d'aménagement d'une zone agricole au Togo

comme un exemple de dynamisme agricole en Afrique de l'Ouest.

Le pays, engagé dans la modernisation agricole, récolte aujourd'hui les fruits d'une stratégie claire : mécaniser, professionnaliser et

Cela a un impact direct sur la vie des communautés rurales, qui voient leurs revenus s'améliorer et leur niveau de vie progresser. Les femmes et les jeunes, particulièrement ciblés par les programmes de formation et de financement, trouvent dans cette dynamique des opportunités nouvelles d'insertion économique.

des importations, la vulnérabilité du secteur agricole au climat (sécheresse, pluies irrégulières et inondations) et des problèmes fonciers (mordellement et transhumance).

Face à ces défis, le gouvernement ne cesse de maintenir le cap de son accompagnement au secteur agricole

par le soutien aux intrants, la promotion de transformation agro-alimentaire, le renforcement des coopératives agricoles, la facilitation de l'accès au financement et la formation des jeunes experts.

Aussi mène-t-il des programmes ciblés d'accompagnement du secteur pour renforcer la sécurité alimentaire et accroître l'attractivité du secteur.

Caleb Akponou



Des tracteurs remis par le gouvernement aux producteurs

La réussite de la transformation agricole togolaise repose aussi sur la formation. L'enseignement

efficaces.

Augmentation des revenus

Aujourd'hui, le secteur

rentabiliser la production agricole. S'inscrivant dans ce schéma, tout le monde y trouve son compte. 60 % de la population active est

Cependant, tout n'est pas rose. Malgré la transformation structurelle observée dans l'agriculture togolaise, le secteur reste confronté des défis. Ces derniers sont relatifs à la

CORIS BANK INTERNATIONAL

My CORIS BANK

La BANQUE à PORTÉE de MAIN.

Disponible gratuitement sur

La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>

Guinée Bissau/Politique

L'épouse du président déchu de la Guinée Bissau mise en examen au Portugal

L'enquête ouverte au Portugal contre l'entourage de l'ancien président bissau-guinéen Umaro Sissoco Embalo jette une lumière crue sur les turbulences politiques et institutionnelles qui secouent la Guinée-Bissau depuis la fin novembre. Dinisia Reis Embalo, épouse du président déchu, a été mise en examen à Lisbonne pour des soupçons de contrebande et de blanchiment de capitaux, ont annoncé les autorités portugaises mardi 16 décembre.

Selon la police portugaise, Mme Embalo est liée à une affaire déclenchée à l'arrivée, le week-end dernier, d'un vol en provenance de Guinée-Bissau. À bord de cet appareil se trouvait un passager interpellé dès son atterrissage à Lisbonne, après une dénonciation anonyme. L'homme transportait près de cinq millions d'euros en espèces et est soupçonné de contrebande et de

blanchiment de capitaux. La police n'a pas communiqué de détails supplémentaires sur le rôle précis de Dinisia Reis Embalo, se bornant à confirmer que sa mise en examen est directement liée à ce dossier.

Les autorités portugaises ont également relevé des irrégularités autour de ce vol, initialement présenté comme un déplacement de nature militaire. Après une escale à Lisbonne, l'appareil devait poursuivre vers la ville de Beja, dans le sud du Portugal, avant que les autorités ne constatent que la destination finale ne correspondait pas aux informations fournies aux services aéronautiques.

D'après les médias locaux, le passager interpellé serait Tito Fernandes, un proche d'Umaro Sissoco

Embalo. Présenté à un juge, il a depuis été remis en liberté, tandis que l'enquête se poursuit.

Cette affaire judiciaire intervient dans un contexte politique particulièrement instable en Guinée-Bissau. À la fin novembre, le pays a de nouveau basculé dans l'incertitude à la suite d'un coup d'État militaire survenu à la veille de l'annonce des résultats provisoires de l'élection présidentielle et des législatives du 23 novembre. Le camp du président sortant et celui du candidat de l'opposition Fernando Dias da Costa revendiquaient alors la victoire, avant que des militaires n'annoncent la prise de contrôle du pays, l'arrestation du chef de l'Etat et la suspension du processus électoral.

Ancienne colonie portugaise, la Guinée-Bissau, située entre le Sénégal et la Guinée, cumule une longue histoire d'instabilité, avec quatre coups d'État et de nombreuses tentatives

Bissau de ses activités et transféré temporairement sa présidence au Timor oriental. Lisbonne, par la voix de son ministre des affaires étrangères, Paulo Rangel, appelle désormais à un « retour à l'ordre constitutionnel », alors



Embalo Umaro Sissoco

de putsch depuis son indépendance en 1974. Face à la gravité de la situation, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) a suspendu la Guinée-

que les développements judiciaires au Portugal viennent renforcer la pression internationale sur Bissau.

T.M.

Côte d'Ivoire/Législatives

la CEI plaide pour une campagne apaisée à l'approche du scrutin du 27 décembre

La Commission électorale indépendante (CEI) a officiellement lancé, jeudi 18 décembre 2025 à Abidjan, la campagne électorale des élections législatives prévues le samedi 27 décembre. À neuf jours du scrutin, le président de l'institution, Ibrahime Coulibaly-Kuibiert, a appelé l'ensemble des acteurs politiques à privilégier une campagne sereine, respectueuse des valeurs républicaines et exempte de tout discours de haine.

S'exprimant lors d'une conférence de presse, le patron de la CEI a exhorté les candidats à inscrire leurs messages dans le cadre d'un débat d'idées constructif, fondé sur la confrontation démocratique des programmes. « La période électorale doit rester un moment d'expression pluraliste, sans injures, sans propos identitaires

et sans appels à la division », a-t-il insisté, rappelant la sensibilité du contexte politique ivoirien et l'importance de préserver la cohésion sociale.

Conformément au décret

le vendredi 26 décembre à minuit, veille du scrutin. D'une durée de huit jours, ce calendrier a été aménagé en tenant compte des contraintes liées aux fêtes de fin d'année, notamment

370 suppléants. Ils sont appelés, au cours de la campagne, à aller à la rencontre des électeurs pour exposer leurs projets et leurs visions de la gestion des affaires publiques au sein de la future Assemblée nationale.

Insistant sur la responsabilité collective des acteurs politiques, Ibrahime Coulibaly-Kuibiert a rappelé que les compétitions électorales, bien que naturellement porteuses de passions, ne doivent en aucun cas fragiliser la paix civile. Il a également attiré l'attention des candidats sur l'utilisation appropriée des spécimens de bulletins de vote, un enjeu technique mais crucial pour limiter le nombre de bulletins nuls le jour du scrutin.

S'adressant aux électeurs, le président de la CEI les a invités à exercer leur droit de vote avec discernement, en privilégiant des choix éclairés. De son côté, l'institution électorale a assuré qu'elle veillera, en étroite collaboration avec les organes compétents, au respect strict des règles encadrant la campagne, ainsi qu'à la transparence et à la crédibilité du processus électoral.

À une semaine du vote, la CEI entend ainsi poser les jalons d'un scrutin apaisé, dans un pays où les enjeux politiques demeurent étroitement liés aux impératifs de stabilité et de consolidation démocratique.

T.M.



Ibrahime Coulibaly-Kuibiert

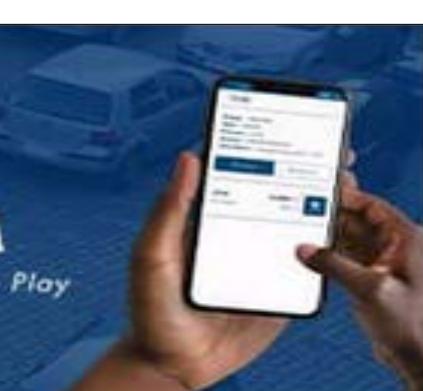
n°2025-773 du 1er octobre 2025, la campagne électorale s'ouvrira officiellement dans la nuit du vendredi 19 décembre à 00 heure et prendra fin

Noël.

Pour ces législatives, 2 740 candidats ont été retenus par la CEI, répartis équitablement entre 1 370 titulaires et 1

En un clic,
payez votre
TVM par

sur l'application
OTR TVM
Disponible sur Google Play





FÉDÉRER POUR BÂTIR
www.otr.tg



POUR L'ACQUISITION DE NOUVELLES MACHINES

Décembre 2025
Référence: 2025004/DSI/DMG/TOGO
Contact:

CAHIER DE CHARGES POUR L'ACQUISITION DE NOUVELLES MACHINES

« CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO », est une société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital social de vingt milliards(20.000.000.000) de francs CFA dont le siège social est situé à Lomé, Bè Souza Nétimé 3, Angle Rue Souza Nétimé & Boulevard du 13 janvier, BP 4032 Lomé-Togo, tél : +228 22 20 82 82/22 20 84 85, immatriculée au Registre du commerce et du Crédit Mobilier de Lomé sous le numéro TG-LOM 2013 B 712, agréée en qualité de Banque sous le N°052/MEF/SG/DE du 20 mars 2014 et inscrit sur la liste des Banques de l'UEMOA sous le N° T 0182 G.

1. Principes de la consultation

1.1. Principe de confidentialité

Le soumissionnaire s'engage, et se porte garant pour son personnel et celui de ses partenaires, à garder confidentielles toutes les informations qu'il obtiendra dans le cadre de cette consultation. A ce titre, le soumissionnaire s'engage à ne pas diffuser les documents qui lui seront remis et à ne communiquer à quiconque le contenu de ces informations, à l'exception du personnel chargé de répondre à ladite soumission. Le Soumissionnaire s'engage à conserver la confidentialité de l'ensemble des informations quelle que soit l'issue de la soumission et quand bien même le soumissionnaire ne serait pas retenu pour la conclusion du Contrat.

1.2. Principe de liberté de choix

CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO est entièrement libre au titre de la soumission, de retenir le prestataire de son choix sans avoir à justifier sa décision auprès de chacun des soumissionnaires. Par ailleurs, au cours de la soumission ou à son issue, CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO pourra le cas échéant, déclarer la soumission infructueuse ou abandonner son projet, objet de la soumission, sans qu'aucune indemnité de quelque sorte que ce soit ne soit due à chacun des soumissionnaires.

1.3. Principe de bonne foi lors des réponses à la soumission

Le Soumissionnaire s'engage à :

- Répondre en toute bonne foi et avec loyauté en respectant les règles de l'art, les usages professionnels, les normes applicables. A ce titre, le soumissionnaire s'engage par exemple à indiquer dans sa réponse les normes et recommandations auxquelles son entreprise ou sa fourniture est soumise ;
- Fournir une déclaration sur l'honneur attestant qu'il n'existe aucun lien d'intérêt ou relation avec un membre du Comité d'achat de la banque, ou, le cas échéant, décrire d'une manière explicite ce lien.
- Demander à CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO toutes les informations complémentaires qui lui seraient éventuellement nécessaires pour répondre à la soumission ; à défaut le soumissionnaire est réputé avoir eu à sa disposition toutes les informations requises pour répondre clairement à la soumission ;
- S'assurer d'un point de vue technique de la complétude et de la cohérence des informations fournies au titre de la soumission ;
- Répondre gratuitement à la soumission, les activités réalisées à cette fin et le temps consacré à la réponse ne pouvant en aucun cas être facturés de quelque façon que ce soit à CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO ;
- Céder à CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux études, rapports, ou autres éléments protégés par les droits d'auteur ou par d'autres droits de propriété intellectuelle, réalisés spécifiquement pour les besoins de la réponse ; en conséquence, CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO pourra à ce titre librement utiliser, sans qu'aucune indemnité financière ou autre ne puisse lui être réclamée, l'ensemble des résultats des études, documents ou autres informations qui lui seront communiqués dans le cadre de la réponse à la soumission, quand bien même le soumissionnaire ne serait pas choisi à l'issue de cette soumission.

1.4. Contexte et justification

Dans le cadre du maintien en condition opérationnelle du parc informatique et de la poursuite des objectifs de performance, de sécurité et de conformité du système d'information, CBI TOGO souhaite procéder à l'acquisition de nouvelles machines. Cette initiative vise à :

- Remplacer les équipements obsolètes ou présentant des signes de défaillance ;
- Garantir la compatibilité avec les systèmes d'exploitation récents, notamment Windows 11 ;
- Améliorer les performances des postes de travail pour répondre aux exigences applicatives croissantes ;
- Renforcer la sécurité et la fiabilité du parc informatique.

1.5. Objectifs

- Disposer de postes récents et performants, conformes aux standards actuels du marché ;
- Optimiser la consommation énergétique et réduire les coûts de maintenance ;
- Assurer une homogénéité dans le parc informatique afin de simplifier l'administration et le support technique.

2. Spécifications techniques requises

Référence	Désignation	Spécifications techniques minimales	Quantité demandée
02	HP Pro Tower 400 G9 PCI	- Processeur : Intel® Core™ i5-13500 ou i5-14500 - Mémoire RAM : 16 Go -Disque : SSD 1 To NVMe M.2	92

3. Exigences générales

- Les équipements proposés doivent être neufs, de dernière génération, et disposer d'une garantie minimale d'un (1) an ;
- Les matériels devront être compatibles avec les standards de sécurité et de conformité de l'entreprise ;
- Les machines devront être livrées avec tous les accessoires nécessaires à leur fonctionnement (écran, clavier, souris, câbles, adaptateurs, etc.) ;
- Faire enregistrer la lettre de commande avant tout paiement ;
- Disposer d'une capacité financière solide pour l'exécution du marché (joindre la preuve).

4. Éléments à fournir

Le fournisseur devra remettre une liste complète des matériels livrés, précisant pour chaque équipement son numéro de série et sa référence exacte, ainsi que les fiches techniques détaillées correspondantes, permettant de vérifier la conformité des caractéristiques techniques aux spécifications du présent cahier des charges.

Fournir les attestations de bonne fin d'exécution des marchés similaires.

5. Critères de sélection des Offres

Les offres seront évaluées sur les critères suivants :

- Conformité technique aux spécifications du présent cahier des charges ;
- Délai de livraison proposé ;
- Conditions de garantie ;
- La preuve de la capacité financière à exécuter le marché ;
- Rapport qualité/prix.

6. Composition du dossier :

- Un courrier de soumission ;
- Une copie de la carte d'opérateur économique ;
- Une copie de la carte CFE ;
- Une copie du RCCM ;
- Quitus fiscal/Attestation de régularité fiscal valable ;
- Une attestation de capacité financière solide délivré par une institution financière reconnu ;
- Trois (03) attestations de bonne fin d'exécution au minimum similaire à ce type de marché et légalisées ;
- Fiche technique des ordinateurs ;
- Une offre financière détaillée ;
- Déclaration sur l'honneur du fournisseur attestant qu'il n'existe aucun lien d'intérêt ou relation avec un membre du comité d'achat de la banque, ou, le cas échéant, décrire d'une manière explicite ce lien.

7. Délai d'exécution

Le délai de livraison ne devra pas excéder 25 jours calendaires à compter de la date de signature de la lettre de commande.

8. Pénalité de retard

En cas de retard dans l'exécution de la commande, l'attributaire doit supporter les pénalités de retard calculées comme suit :

- Elles sont évaluées à 1/1000ème du montant par jour calendaire de retard ;
- Si ces pénalités atteignent 5% du montant du marché, CBI TOGO se réserve le droit de résilier purement et simplement le présent marché sans préavis, ni indemnité et sans préjudice de dommages et intérêts.

9. Dépôt des offres

Les offres devront impérativement être déposées au plus tard 10 jours ouvrés après le lancement de l'appel d'offres à l'adresse ci-dessous :

CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO

Siège social : Angle rue Souza Nétimé et Bd du 13 janvier- 01 BP : 4032, Lomé

- Togo

Tél : (+228) 22 20 82 82, Fax : (+228) 22 20 84 85

Secrétariat de la Direction Générale sis au 5ème étage contre décharge.

10. Conclusion

Le présent cahier des charges vise à doter CBI TOGO d'équipements performants et compatibles avec Windows 11, afin d'assurer la performance, la sécurité et la conformité du système d'information. Le respect des spécifications définies garantira la fiabilité et la pérennité du parc informatique. Les prestataires intéressés sont invités à fournir une proposition conforme, techniquement solide, financièrement compétitive, et réalisable dans un délai court.

La Direction Générale

Cheveux gris, cancer, et gérontologie

Les cheveux gris sont souvent perçus comme un signe de vieillissement. Ils rappellent visuellement les années qui passent et tous les changements corporels qui les accompagnent. Mais des recherches récentes ont remis en question cette vision simpliste, révélant que ces cheveux argentés pourraient être la manifestation extérieure des mécanismes de défense complexes de l'organisme contre le cancer.

Une nouvelle étude menée sur des souris a mis en lumière les mécanismes remarquables par lesquels le corps humain gère les dommages cellulaires, un processus fondamental tant pour le vieillissement que pour le cancer. Avec l'âge, les dommages cellulaires affaiblissent progressivement les cellules et perturbent leur fonctionnement. Dans le cas du cancer, les cellules défectueuses ou non réparées peuvent entraîner une croissance anormale et la formation de tumeurs.

Cette étude a mis en évidence le lien surprenant entre la perte de pigmentation des cheveux et les mécanismes susceptibles de freiner le développement de cancers mortels. Les cellules souches mélanocytaires sont au cœur de cette découverte. Ces cellules résident au plus profond des follicules pileux et servent de réservoir aux mélanocytes, les cellules productrices de pigment responsables de la couleur des cheveux et de la peau.

Dans des conditions normales, les cellules souches mélanocytaires renouvellent les cellules productrices de pigment par régénération cyclique, un processus caractérisé par des phases répétées d'activité, de repos et de renouvellement, en phase avec les cycles naturels de croissance et de chute des cheveux. Ceci garantit un apport constant de pigment et, par conséquent, une couleur de cheveux éclatante pendant la majeure partie de la vie d'un individu.

Cependant, chaque jour, ces cellules subissent des dommages sur leur ADN (le matériel génétique des cellules) dus à diverses sources, telles que les rayons

ultraviolets, l'exposition à des produits chimiques, et même le propre métabolisme cellulaire du corps. Ces dommages cellulaires contribuent au vieillissement et au risque de cancers, comme le mélanome, un type de cancer de la peau.

La nouvelle étude évoquée plus haut met en lumière ce qui se produit lorsque les cellules souches mélanocytaires, situées au cœur du follicule pileux, subissent des dommages à l'ADN, notamment un type de dommage appelé cassure double brin. Dans ce cas, les cellules souches mélanocytaires peuvent entrer en contact avec un processus appelé "sénodifférence". En résumé, cela signifie que les cellules souches se différencient de manière irréversible en cellules pigmentaires, puis disparaissent du pool de cellules souches, entraînant l'apparition progressive des cheveux gris.

Ce processus protecteur est étroitement régulé par des voies de signalisation internes permettant la communication entre les cellules. En éliminant ces cellules matures de la population de cellules souches, l'on prévient l'accumulation et la propagation future potentielle de mutations génétiques ou d'altérations de l'ADN susceptibles de favoriser le cancer.

D'une certaine manière, chaque cheveu gris représente une petite victoire du sacrifice de soi : une cellule qui choisit de se retirer plutôt que de risquer de devenir maligne. Mais l'histoire ne s'arrête pas là.

Comment fait-on le lien avec le cancer ?

Tous les dommages à l'ADN ne déclenchent pas ce processus de protection. Dans leurs expériences, les chercheurs ont exposé des cellules souches de mélanocytes de souris à de puissants agents cancérogènes, ainsi qu'à des rayons UV. De façon remarquable, sous l'effet de ces agressions, les cellules souches de mélanocytes ont totalement ignoré la

"sénodifférence".

Au contraire, des signaux provenant des tissus environnants ont incité les cellules endommagées à se renouveler et à continuer de se diviser, malgré les dommages génétiques. Ceci a créé un environnement cellulaire propice à l'apparition du mélanome. Cette recherche

comme des phénomènes sans lien apparent, mais comme les deux facettes d'un processus ancestral visant à équilibrer le renouvellement tissulaire et à prévenir le cancer. Le vieillissement n'est pas, en soi, une protection contre le cancer, mais plutôt un effet secondaire d'un processus protecteur qui élimine les cellules à risque.

qui poussent les cellules souches à se différencier ou à se multiplier de façon risquée pourrait un jour permettre de développer des thérapies renforçant les défenses naturelles de l'organisme, et potentiellement de réduire le risque de cancer avec l'âge.

Les implications sont



Cette femme d'un certain âge est en train de peigner ses cheveux gris (Image trouvée en ligne le 18/12/2025)

suggère que le devenir des cellules souches de mélanocytes semble dépendre à la fois du type spécifique de dommages qu'elles subissent et des signaux moléculaires présents dans leur microenvironnement. Les facteurs de stress, tels que les substances chimiques ou les rayons UV, qui provoquent la rupture des chaînes d'ADN des cellules, entraînent également l'autodestruction des cellules souches de mélanocytes. Ce même processus est à l'origine des cheveux gris.

Mais sous l'influence de cellules cancéreuses, ces cellules souches de mélanocytes endommagées persistent, créant ainsi des germes à partir desquels le mélanome peut se développer. Les scientifiques décrivent cette dynamique comme des "destins antagonistes" dans lesquels une même population de cellules souches peut suivre deux voies radicalement différentes, selon les circonstances.

Il est important de souligner que ces découvertes réinterprètent les cheveux gris et le mélanome non pas

en revanche, lorsque les mécanismes de contrôle sont défaillants ou perturbés par des agents cancérogènes, le risque de cancer augmente. Cette nouvelle compréhension pourrait également expliquer pourquoi l'on est plus susceptible de développer un cancer en vieillissant.

Bien entendu, il est crucial de noter les limites de ces résultats. La plupart des données fondamentales proviennent d'expériences réalisées sur des souris. Cela signifie que des recherches supplémentaires sont nécessaires chez l'humain pour déterminer si les cellules souches mélanocytaires persistent de manière similaire. Les différences biologiques entre les espèces, ainsi que la complexité du mode de vie et de la génétique humaine, font que le lien entre les cheveux et le risque de cancer reste complexe.

Néanmoins, ces découvertes ouvrent des perspectives passionnantes pour la recherche sur le cancer et la gérontologie. Comprendre les signaux

également plus vastes. Ces informations pourraient expliquer pourquoi certaines personnes développent un mélanome même sans avoir été exposées à des facteurs de risque évidents, et pourquoi cancer et dégénérescence tissulaire sont souvent liés chez les personnes âgées.

L'histoire des cheveux gris ne se résume pas à la vanité ou au passage inéluctable du temps. Elle est liée à l'évolution, à l'adaptation et à la vigilance constante des gardiens internes de l'organisme. Ces cheveux argentés pourraient révéler quelque chose de profond à la science : que, dans la lutte contre le vieillissement et le cancer, il est parfois judicieux de sacrifier une cellule pigmentée pour le bien de l'organisme tout entier.

Edem Dadzie

Expert : Justin Stebbing, professeur de sciences biomédicales à l'université Anglia Ruskin, au Royaume-Uni.

Cet article a été initialement publié sur le site d'actualités scientifiques The Conversation et republié sous licence Creative Commons

Adressage Grand Lomé

Le District autonome du Grand Lomé (DAGL) a présenté, mercredi dernier à Lomé, les résultats des travaux d'actualisation et d'extension de l'adressage du Grand Lomé. Le projet vise à doter l'ensemble des 13 communes du Grand Lomé d'un système d'adresses officiel, fiable et harmonisé, capable de répondre aux exigences de gouvernance, de services publics et de développement économique.

L'enjeu est considérable. Selon les chiffres avancés par Stephane De Goësbriand, responsable de la société « Edenmap », entreprise chargée de l'adressage, le Grand Lomé compte aujourd'hui environ 2,4 millions d'habitants, près de 500 000 adresses à créer et plus de 16 000 voies, dont environ 13 000 restent encore à dénommer. Selon lui, cette réalité a imposé « de nouvelles méthodes, d'innover à la fois sur la méthodologie de mise en œuvre et sur les outils qui vont être déployés au sein du District autonome du Grand Lomé ».

Ouvrant les travaux, Tagba Atafeinam Tchalim, secrétaire général par intérim du DAGL, a rappelé l'importance stratégique de l'adressage dans le développement

urbain. « L'adresse est un pilier fondamental du développement et de la bonne gouvernance, un élément marquant de la domiciliation qui donne une indication précise des lieux d'habitation des citoyens et d'installation des services publics et privés », a-t-il déclaré. Pour lui, « nommer les rues, c'est organiser la ville et mieux gérer l'espace », mais aussi valoriser l'histoire locale à travers la toponymie. Des années après la première phase d'adressage mise en œuvre en 1997 et une deuxième en 2014, l'expansion démographique et économique du Grand Lomé rendait indispensable une refonte profonde du système existant.

Les études menées ont mis en évidence les limites des précédentes opérations d'adressage. Pour Bassimsouwé Edjam-Etchaki, directeur de la planification stratégique du DAGL, le constat est sans appel. « Nous avons constaté que peu de citoyens utilisent l'adressage. Nous avons fait en sorte que tous les services, qu'ils soient publics ou privés, puissent

utiliser l'adressage et trouver leur compte », a-t-il expliqué.

L'innovation numérique et l'implication directe du citoyen

La grande innovation du projet réside dans la mise

un parcours citoyen a été développé sur le portail national des services publics. « Aujourd'hui, c'est de faire collaborer l'ensemble de la population à ce projet », a souligné Stephane De Goësbriand, estimant qu'il s'agit « d'une

de portes », a insisté Bassimsouwé Edjam-Etchaki. Il a également rappelé que les communes joueront un rôle central dans la toponymie, à travers des commissions chargées de valider les noms de voies avant leur officialisation.



en place d'un adressage connecté, intégrant les technologies des systèmes d'information géographique (SIG) et plaçant le citoyen au cœur du processus. Des bases de données informatisées des voies et des points d'entrée ont été constituées, associées à des outils web et mobiles de gestion des adresses. Avec l'appui de Togo Digital,

véritable innovation, et on peut le dire, d'une première en Afrique ».

Après la phase d'étude, l'enjeu est désormais la matérialisation concrète de l'adressage. « L'étude doit être matérialisée sur le terrain. Renseigner la base de données, nommer les voies, poser les plaques de rues et les plaques

À terme, l'adressage modernisé du Grand Lomé est appelé à devenir un outil structurant de gouvernance urbaine, de sécurité, de développement économique et de transformation numérique, au service d'une métropole en pleine croissance.

Caleb Akponou

Hcrrun

Plus de 33 000 victimes indemnisées durant 10 ans de justice transitionnelle

Dix ans après sa création, le Haut-commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale (Hcrrun) dresse un bilan éloquent de ses actions. Ce jeudi 18 décembre à Lomé, l'institution a rappelé l'ampleur d'un processus qui a touché 33 331 victimes et renforcé la réconciliation nationale.

Autorités, partenaires et acteurs nationaux ont participé aux 10 ans d'activités du Hcrrun lors de la conférence bilan 2025. Cette rencontre, couplée à la dissémination de son Rapport 2015-2018 met en relief une décennie d'activités consacrées à la mise en œuvre des recommandations et du programme de réparation de la CVJR.

Dans son discours-bilan, la présidente du Hcrrun, Awa-Nana Daboya, a salué une démarche fondée sur la responsabilité publique. « Votre présence à cette rencontre signifie que vous épousez parfaitement l'approche dont le Hcrrun a fait sienne [...] les

principes de redevabilité et de gestion axée sur les résultats », a-t-elle déclaré.

Le processus s'est structuré en 3 temps. D'abord, la mobilisation et des tournées nationales, ensuite, des concertations politiques et sociales, et enfin, une large implication des communautés. L'objectif est de favoriser l'appropriation des recommandations. Ce travail a permis, selon la présidente, de créer « un environnement national propice et favorable à la mise en œuvre des recommandations et du programme de réparation ».

Puis est venu le temps de l'action. Depuis 2017, 33 331 victimes ont été indemnisées. Pour la seule étape 8, couvrant 2024-2025, 2 838 personnes ont bénéficié de réparations. En 2025, 5 sessions d'indemnisation ont été organisées, contre 9 en 2024. Le taux de

satisfaction atteint 99,65 %, selon l'ONG partenaire AIMES-Afrique.

Les réparations ont aussi pris une dimension

est accordée aux enfants victimes. « Faire qu'aucune victime recensée ne soit laissée pour compte », avait insisté le président du

feu Sylvanus Olympio et le Colonel Kléber Dadjo.

Au total, les dépenses des 8 étapes s'élèvent à 29,66 milliards FCFA.



collective. Des écoles, des forages, des centres de retrouvailles ont vu le jour. À Médjé, un établissement scolaire a été remis aux populations. À Diguina et Agbandi, l'accès à l'eau potable progresse. Une attention particulière

Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé. À ce jour, 209 orphelins sont enrôlés, dont 57 % de filles.

Sur le plan mémoriel, hommages et infrastructures commémoratives ont été réalisés, notamment pour

La rencontre a aussi été marquée par la remise symbolique du rapport d'activités 2015-2018.

À l'horizon 2026, le Hcrrun entend poursuivre sa mission avec méthode et persévérance.

Eddy Alley

Plaisir d'offrir...

Foire Aux 11 Cadeaux

Venez faire le plein de cadeaux

19.20.21 DECEMBRE 2025

Hôtel SARAKAWA
HÔTEL SARAKAWA 09H - 21H

Infoline +228 90 12 31 48 / 99 44 84 02

Partenaires:

- Canton de Bé
- African Lease TOGO
- Togo Couleurs
- VICTORIA AGRO
- EZO
- BISON
- L.frii
- Digital Keynetiks
- NANA FM
- Envergure
- one FM
- netBYS

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

-20%

**sur le dédouanement
des véhicules d'occasion
prorogé jusqu'au
20 décembre 2025**

Mesure de dépréciation de 20%
sur les valeurs des véhicules
de plus de cinq (05) ans d'âge

8201 POUR TOUTES INFORMATIONS

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg